

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 2023 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT

Présents : M. ARCHASSAL, M. BEYLOT, M. CHANTEL, Mme DELARRAS, M. DE L'ESTOILLE, M. FAURE, Mme FONTAINE, Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MERIGOT, Mme MOUSSELIN, M. SCHIRMER

Excusés : Mme AVELINE, M. PELIN, Mme PERONNET

Date de convocation : 24 janvier 2023

1 - Investissements 2023

. Travaux de voirie

Des travaux de réfection de chaussée seront exécutés chemin du Bois Bernard, chemin de St Jacques et partie basse de la rue du Bel Air. Ces travaux sont estimés à 20 331 € HT. Des subventions seront sollicitées au Conseil départemental pour 30% et à la Communauté de Communes pour 4 745 €.

Une attention particulière sera apportée aux travaux de la rue du Bel Air qui devront prendre en compte le ruissellement des eaux de pluie.

. Changement fenêtres maison du Belvédère

Ces travaux, estimés à 18 044.20 € HT, sont indispensables quel que soit le devenir de ce logement qui doit répondre aux normes environnementales suite à un diagnostic de performance énergétique.

Des subventions seront sollicitées au Conseil Départemental pour 40% et à la Communauté de Communes pour 5 400 €.

2 - Convention avec le SIVOM

Le Maire expose la demande du SIVOM concernant la mise à jour de la convention pour l'exploitation de réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs qui exclura dorénavant le curage des avaloirs, qui faute de matériel en état détenu par le syndicat, relève désormais de la compétence de la commune.

Le SIVOM n'exclut pas de réaliser un marché de groupement de commandes pour les communes concernées.

Les membres du conseil autorisent le Maire à signer ladite convention.

3 - Transfert de compétence au SDE

Point reporté pour plus d'informations.

4 - Régie de recettes

Le Conseil décide de créer une régie de recettes pour la soirée « mange disques » du 4 mars 2023. Le prix des repas est fixé à 15 € pour les + de 12 ans. Règlement par chèque uniquement.

5 - Mutuelle citoyenne

La compagnie d'assurances AXA propose la mise en place d'une mutuelle citoyenne pour les habitants de la commune qui souhaiteraient y souscrire. Des prix intéressants sont proposés.

La commune n'est en aucun cas mandataire et n'a aucun rapport financier avec AXA.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à cette démarche.

6 - Délégués C2M

Le maire rappelle la nécessité de constituer les futurs représentants de la commune de Monétay au bureau de C2M. Le maire et deux conseillers sont connus depuis les élections, il reste à nommer les deux personnes parmi la population, extérieures au Conseil.

7 - Questions diverses

- **Orientation accueil périscolaire** : 2 options possibles : agrandissement de l'accueil existant ou transfert au foyer. La majorité opte pour la 2^{ème} solution qui sera étudiée par la commission travaux
- **Règlement salles communales** : un règlement a été rédigé pour la salle « Lucienne Guillot »
- **Recyclage mobiles** : en partenariat avec Orange et l'Association des Maires Ruraux 03, une boîte sera disponible en mairie pour récupérer les mobiles usagers. Ils seront reconditionnés et revendus au bénéfice d'EMMAUS. Une autre opération sera également faite au profit de la ligue contre le cancer.

Le Maire,
René BEYLOT

